



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2005/11
EUR/05/5046203/11
31 janvier 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ
Comité directeur du Programme paneuropéen sur
les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
(Troisième session, 11 et 12 avril 2005)

**PRÉPARATION DE LA TROISIÈME RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR
LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ (2007)**

Y compris l'examen de l'application actuelle et future du PPE-TSE

Note du secrétariat

INTRODUCTION

1. Le PPE-TSE a été établi à la suite d'un processus préparatoire intergouvernemental de trois ans pour lequel les secrétariats de la CEE et de l'OMS/Europe ont fourni des services entre 2000 et 2002¹.

¹ La troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, tenue en 1999, avait chargé l'OMS et la CEE d'entreprendre des travaux afin de recommander de nouvelles mesures pour promouvoir des transports viables du point de vue de la santé et de l'environnement dans la région, en étudiant aussi la possibilité d'établir un nouvel instrument juridiquement contraignant.

2. Le 4 mai 2001, une première Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé a été convoquée pour se prononcer sur les nouvelles mesures à prendre pour promouvoir des transports viables sur les plans de la santé et de l'environnement dans la région en s'appuyant sur les travaux de base réalisés par les gouvernements des pays membres de la CEE et de l'OMS/Europe en concertation avec les organisations compétentes². La Réunion a approuvé les principaux défis pour les futures mesures à prendre identifiés dans le rapport, à savoir l'intégration des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé et le traitement des problèmes d'environnement et de santé liés aux transports dans les zones urbaines. Elle a aussi reconnu la nécessité de renforcer les efforts de coopération et de prendre des mesures afin de donner un nouvel élan pour atteindre les objectifs de transports viables dans la région. Elle a recommandé en particulier que des mesures soient prises pour fusionner les processus de Vienne et de Londres, administrés respectivement par la CEE et l'OMS/Europe et pour classer par ordre de priorité les travaux correspondants «afin d'accroître le retentissement, la qualité et l'impact» des activités concernant les transports, l'environnement et la santé et de «garantir l'utilisation rationnelle des modestes ressources disponibles au niveau tant national qu'international». Elle a aussi demandé que de nouveaux travaux préparatoires soient réalisés pour pouvoir se prononcer sur l'opportunité d'élaborer une convention-cadre sur les transports, l'environnement et la santé.

3. Le 5 juillet 2002, des ministres et des représentants des États membres de la CEE et de l'OMS/Europe se sont réunis pour la deuxième fois à Genève. Sur la base des nouveaux travaux préparatoires réalisés au niveau international³, la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé a décidé de créer le PPE-TSE qui devait être administré sous les auspices à la fois de la CEE et de l'OMS/Europe. La Réunion a adopté les domaines prioritaires et les mesures spécifiques retenus qui constituaient le cadre directeur du PPE-TSE ainsi que le cadre institutionnel pour l'exécution des activités définies dans le document ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9 (plan de travail du PPE-TSE)⁴. Les délégations se sont aussi engagées à assurer la mise en œuvre effective du Programme et l'appui à la participation des représentants des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) et de l'Europe du Sud-Est, notamment par l'allocation à cette fin de ressources et de moyens financiers adéquats. En ce qui concerne la convention-cadre, la Réunion a décidé que les négociations ne devraient pas être menées dans l'immédiat.

² Le document intitulé «Tableau d'ensemble des instruments relatifs aux transports, à l'environnement et à la santé, et recommandations d'action future, Rapport de synthèse» (ECE/AC.21/2001/1-EUR/00/5026094/1) a été établi en consultation avec la Réunion informelle commune CEE-OMS sur les transports, l'environnement et la santé, qui a tenu trois sessions, et avec le groupe de travail informel sur l'analyse des lacunes.

³ Le Groupe spécial d'experts mixte CEE-OMS des transports, de l'environnement et de la santé s'est réuni trois fois entre novembre 2001 et mai 2002.

⁴ Intégration des questions d'environnement et de santé dans les politiques des transports; gestion de la demande et réorientation de la répartition des modes de transport; transports urbains; questions intersectorielles, c'est-à-dire: a) besoins et problèmes particuliers des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, et b) zones sensibles de la région.

4. À la deuxième Réunion de haut niveau, les ministres et représentants des États membres se sont réservé le droit de suivre l'exécution du Programme nouvellement établi en décidant «d'évaluer les progrès accomplis lors d'une Réunion de haut niveau devant avoir lieu en 2007 au plus tard»⁵. Il a en outre été précisé que, dans cette perspective, le Comité directeur «préparera une évaluation des progrès réalisés et, au vu des résultats de cette évaluation, proposera si nécessaire de nouvelles priorités et initiatives, pour adoption»⁶.

5. Compte tenu du mandat susmentionné et afin de rendre compte à la troisième Réunion de haut niveau en 2007, le Comité est invité à évaluer les progrès réalisés pendant les premières années d'exécution du PPE-TSE en examinant globalement les aspects fondamentaux, opérationnels, institutionnels et financiers et à faire part de ses vues sur les futures orientations à cet égard. Il devrait aussi donner des indications au secrétariat sur les préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau.

6. Pour faciliter le débat, le secrétariat a mis en relief ci-dessous quelques éléments clés sur lesquels le Comité souhaitera peut-être réfléchir et formuler des observations. Le texte rend compte aussi des réflexions et recommandations faites par le Bureau à sa réunion du 17 décembre 2004⁷.

I. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PPE-TSE (2003-2005)

7. Le Comité directeur est invité à réfléchir à la façon dont le PPE-TSE a été exécuté jusqu'à ce jour et à évaluer la mesure dans laquelle il s'acquitte de son mandat, consistant à promouvoir les objectifs de transports viables sur les plans de l'environnement et de la santé dans la région, tel qu'il a été adopté par la deuxième Réunion de haut niveau en 2002. Il est invité en particulier à examiner les questions ci-après et à formuler des observations à leur sujet:

A. Champ d'application et orientations

8. Le Comité souhaitera peut-être indiquer si le programme de travail pour 2003-2005 a bien:
- a) Couvert les domaines prioritaires;
 - b) Représenté les intérêts des trois secteurs de manière équilibrée;
 - c) Répondu aux besoins spécifiques des pays de l'EOCAC.

⁵ Par. 10 de la Déclaration adoptée par la deuxième Réunion de haut niveau (ECE/AC.21/2002/8-EUR/02/5040828/8).

⁶ Document ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9 adopté à la deuxième Réunion de haut niveau, par. 10.

⁷ Voir aussi le rapport de la deuxième Réunion du Bureau (ECE/AC.21/2005/2-EUR/05/5046203/2).

B. Participation et coordination

9. Le Comité souhaitera peut-être indiquer:

a) Si les trois secteurs et les diverses sous-régions (EOCAC, Europe du Sud-Est, 25 États membres de l'UE et Amérique du Nord) et les parties concernées ont été suffisamment associés aux activités d'exécution;

b) S'il y a eu une coordination et une collaboration suffisantes avec d'autres organisations et entités compétentes telles que l'UE, la CEMT, l'OCDE et d'autres processus internationaux (par exemple, le Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, le suivi de la Conférence de Kiev sur l'environnement pour l'Europe);

c) Si une attention suffisante a été portée aux textes juridiques internationaux pertinents et aux recommandations adoptées, notamment le Protocole de la CEE et la Directive de l'UE sur l'évaluation stratégique environnementale ainsi que la résolution 2003/1 de la CEMT sur l'évaluation et la prise de décisions en vue d'une politique intégrée des transports et de l'environnement.

C. Procédure

10. Le Comité souhaitera peut-être indiquer si les mécanismes choisis pour l'exécution ont été adéquats et si les projets ont été bien préparés.

D. Organisation et supervision

11. Conformément aux dispositions sur le «cadre institutionnel» adoptées par la deuxième Réunion de haut niveau, l'exécution du PPE-TSE relève de la responsabilité du Comité directeur, qui agit sous l'autorité de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé et est assisté d'un bureau tripartite. Le Comité directeur du PPE-TSE a aussi été habilité à créer des groupes de travail spéciaux et des équipes spéciales en fonction des besoins pour réaliser des activités spécifiques⁸. Conformément à son mandat, le Comité a adopté son règlement intérieur⁹ pour définir plus en détail ses méthodes de travail. Le Comité, le Bureau et les organes spéciaux bénéficient des services du secrétariat commun CEE-OMS/Europe. La Réunion de haut niveau a aussi encouragé les pays ainsi que les organisations internationales concernées à assumer un rôle directeur pour l'exécution des activités, conformément aux systèmes qui étaient en place au titre des processus du Programme commun d'action de Vienne et de la Charte de Londres. Enfin, un système de centres de liaison nationaux a été établi pour faciliter les contacts et la coordination entre les secteurs au niveau national ainsi qu'entre les pays de la région.

⁸ Voir le mandat du Comité directeur, adopté par la deuxième Réunion de haut niveau (ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9, par. 6 à 12, et annexe 3).

⁹ Règlement intérieur du Comité directeur, adopté par le Comité à sa première session (Compte rendu de la première session du Comité directeur ECE/AC.21/2003/6-EUR/03/5040828/6).

12. Le Comité souhaitera peut-être indiquer:

- a) Si les organes concernés (Comité directeur, Bureau, organismes consultatifs et secrétariat) ont joué leur rôle;
- b) Si leurs méthodes de travail et leurs règlements intérieurs se sont avérés satisfaisants et efficaces, en examinant par exemple la fréquence des réunions, la documentation (ordres du jour, documents de base et rapports) et le roulement à la présidence des réunions;
- c) Si les centres de liaison ont bien travaillé ou doivent être rendus plus efficaces et plus représentatifs des pays de la région de la CEE-OMS/Europe;
- d) Si, conformément à la recommandation du Bureau, de nouveaux pays et organisations devraient être encouragés à se porter volontaires pour jouer un rôle directeur et, dans l'affirmative, suggérer des moyens à utiliser pour ce faire.

E. Ressources

13. La deuxième Réunion de haut niveau a reconnu la nécessité d'assurer l'exécution efficace des activités relevant du PPE-TSE en allouant des ressources et des moyens financiers adéquats. Elle a en outre décidé que des fonds devraient être recueillis sous forme de contributions volontaires des États membres de la CEE et de l'OMS/Europe et des organisations internationales actives dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé. Les institutions financières internationales devraient envisager d'appuyer des activités relatives à l'exécution du PPE-TSE, en particulier dans les pays de l'EOCAC. On a aussi jugé qu'il était essentiel d'appuyer financièrement une participation adéquate au processus de représentants de pays en transition.

14. À ses sessions annuelles, le Comité directeur examine et approuve des propositions de projets dont chacune comprend des estimations sur l'assistance extrabudgétaire requise pour l'exécution. En outre, le secrétariat remet au Comité, sur demande de celui-ci, un document résumant les coûts globaux estimatifs pour les divers projets figurant dans le programme de travail du Comité et rend compte de manière détaillée de la disponibilité et de l'utilisation des fonds reçus des donateurs. Il est aussi rendu compte de l'utilisation des ressources provenant du budget ordinaire dans le cadre des secrétariats de la CEE et de l'OMS/Europe pour appuyer l'exécution du PPE-TSE.

15. Le Comité est invité à indiquer si les ressources allouées à l'exécution du projet ont été suffisantes. Si tel n'est pas le cas, pourquoi?

F. Impact

16. Le Comité souhaitera peut-être indiquer si l'exécution du PPE-TSE jusqu'à ce jour répond aux attentes et a fait progresser les choses, par exemple en facilitant l'intégration des questions de santé et d'environnement dans les politiques de transport au niveau national et en favorisant l'application de solutions de transports viables sur les plans de la santé et de l'environnement. Que la réponse soit positive ou négative, prière d'indiquer pourquoi.

II. FUTURES ORIENTATIONS DU PPE-TSE

17. Conformément à son mandat, le Comité directeur est chargé de l'exécution, étape par étape, des activités prioritaires arrêtées par la Réunion de haut niveau et adopte ses programmes de travail en conséquence. Quant aux résultats des travaux d'exécution, il rend compte à la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, qui est habilitée à suivre l'exécution du Programme et à évaluer l'efficacité et la valeur ajoutée des activités entreprises.

A. Domaines prioritaires

18. À sa réunion de décembre 2004, le Bureau du Comité directeur du PPE-TSE a confirmé que les grands domaines prioritaires adoptés par la deuxième Réunion de haut niveau pour constituer le cadre d'action du PPE-TSE (intégration des questions d'environnement et de santé dans les politiques des transports; gestion de la demande et réorientation de la répartition des modes de transport; transports urbains; questions intersectorielles, c'est-à-dire: a) besoins et problèmes particuliers des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, et b) zones sensibles de la région) restaient valables et n'appelaient aucune modification majeure.

19. Le Comité souhaitera peut-être indiquer si les domaines prioritaires restent valables ou s'ils nécessiteraient des modifications. Dans l'affirmative, prière de justifier.

B. Programme de travail 2006-2007

20. Sur la base de son évaluation de l'exécution du PPE-TSE, le Comité est invité à examiner et approuver son programme de travail pour le prochain exercice biennal 2006-2007. Il peut donc décider de continuer à exécuter les activités mentionnées dans son actuel programme de travail ou revoir les ordres de priorité. Les délégations peuvent aussi consulter le plan de travail¹⁰ du PPE-TSE et proposer de nouvelles activités à inclure dans le programme de travail pour examen par le Comité. Pour permettre l'approbation des nouvelles activités qui seraient proposées par les délégations, il faudrait communiquer au Comité les informations nécessaires sur leurs objectifs, les résultats escomptés, les coûts estimatifs et le financement requis. De manière générale, le Comité devrait veiller à ce que l'exécution du programme de travail dans son ensemble soit possible compte tenu des ressources disponibles et prévues dans le prochain exercice biennal pour toutes les activités inscrites dans ledit programme.

21. Le Comité voudra peut-être aussi se pencher et formuler des observations sur les recommandations du Bureau concernant le point suivant: le Bureau a recommandé que les ressources financières et humaines limitées qui sont disponibles soient utilisées pour réaliser et continuer à développer les activités actuelles. Entre autres propositions spécifiques, des membres du Bureau ont suggéré d'examiner plus avant les moyens d'exécuter le projet sur les indicateurs relatifs à l'intégration des transports, de l'environnement et de la santé. Le Bureau a aussi suggéré de mettre davantage l'accent sur la gestion de la demande de transport, domaine prioritaire relativement négligé au cours des deux premières années d'exécution du Programme.

¹⁰ Document ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9, adopté par la deuxième Réunion de haut niveau.

Il a en outre proposé de faire une plus large place au projet d'«écoconduite» exécuté sous la direction des Pays-Bas et, éventuellement, de le prolonger. À propos du lancement de nouveaux projets, le Bureau a invité à la prudence, indiquant qu'il fallait, avant de les mettre en route, être sûr de disposer des ressources nécessaires pour leur exécution. Toutefois, si de nouvelles activités devaient être envisagées, il faudrait donner la priorité à celles qui visent à répondre aux besoins des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est.

C. Nouveaux arrangements financiers possibles

22. Les États membres et les organisations compétentes ont été invités à contribuer financièrement ou en nature à l'exécution des projets approuvés par le Comité directeur. Cependant, au cours des premières années de l'exécution du Programme, des ressources financières ou en nature n'ont été fournies que par un nombre relativement limité de pays donateurs et elles ont été allouées pour la majeure partie au projet de mécanismes d'échange d'informations¹¹.

23. À sa réunion de décembre, le Bureau a encouragé la recherche de moyens qui permettraient de faire en sorte que l'apport des fonds extrabudgétaires nécessaires ait un caractère plus régulier pour l'exécution du PPE-TSE et que les États membres soient plus nombreux à fournir de tels fonds. Le Comité est invité à examiner et arrêter des moyens d'améliorer la viabilité du Programme sur le plan des ressources. Les délégations souhaiteront peut-être étudier les possibilités de tirer parti des fonds de développements nationaux pour exécuter les projets visant en particulier les pays en transition de la région. Il faudrait aussi examiner plus avant les possibilités d'utiliser les ressources mises à disposition par les institutions financières internationales et les mécanismes pertinents de l'Union européenne. Pour préparer le débat sur cette question, les délégations sont aussi invitées à se reporter au document ECE/AC.21/2005/12-EUR/05/5046203/12 établi par le secrétariat.

24. Il faudrait aussi étudier les autres sources et mécanismes de financement possibles. Ceci comprend aussi les crédits supplémentaires inscrits au budget ordinaire pour les secrétariats administrant ce programme intersectoriel à compter du cycle budgétaire 2006-2007, non seulement afin que le secrétariat dispose de ressources suffisantes pour fournir les services nécessaires à l'exécution efficace du plan de travail du PPE-TSE, mais aussi afin que les coûts de fonctionnement du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE soient couverts sur une base stable et prévisible à compter de 2006¹². Compte tenu des décisions prises par le Comité à sa présente session, il pourrait être demandé aux secrétariats de prendre les mesures de suivi qui conviennent et d'informer les organes de supervision compétents de la CEE et de l'OMS/Europe à cet égard.

¹¹ Pour plus de précisions sur les ressources mises à disposition et celles qui sont encore nécessaires, voir le document ECE/AC.21/2005/12-EUR/05/5046203/12 établi par le secrétariat.

¹² Pour plus de précisions, voir les paragraphes 18 à 35 du document ECE/AC.21/2005/12-EUR/05/5046203/12 portant sur les ressources.

III. PRÉPARATION DE LA TROISIÈME RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ (2007)

A. Dates et lieu de la troisième Réunion de haut niveau

25. Le Comité est invité à examiner la question des dates et du lieu de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé. Conformément aux recommandations du Bureau et afin de lui assurer la participation de haut niveau la plus large possible et de donner à ses travaux une visibilité maximale, le Comité souhaitera peut-être étudier la possibilité d'adosser celle-ci à d'autres réunions de haut niveau déjà programmées en 2007 sur des sujets voisins (réunion d'examen à mi-parcours du processus relatif à l'environnement et à la santé, sixième Conférence ministérielle sur le thème «Un environnement pour l'Europe», réunion du Conseil des ministres de la CEMT, etc.).

B. Sujet(s) envisageable(s) pour la Réunion de haut niveau

26. Le choix des principaux sujets de fond de la Réunion est de la plus haute importance pour assurer la participation de ministres et d'autres participants de haut niveau.

27. Conformément aux recommandations du Bureau, le Comité est invité à examiner les principaux sujets envisageables et les résultats attendus de la troisième Réunion de haut niveau et à en arrêter une liste préliminaire. À cette fin, les délégations sont encouragées à présenter des propositions pour ces sujets, après consultations avec leur gouvernement et en accord avec les secteurs et parties concernés au niveau national. Les propositions devraient être envoyées au secrétariat à la mi-mars 2005 au plus tard.

28. Les représentants des pays de l'EOCAC sont invités en particulier à indiquer leurs besoins et à proposer des sujets que la Réunion devrait aborder pour tenir compte de leurs priorités et préoccupations.

29. La Réunion devrait examiner les questions qui relèvent de son domaine de compétence et qui intéressent les participants des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé.

30. Le Bureau a estimé qu'il était essentiel que les sujets abordés soient porteurs d'un message positif et a indiqué que l'on pourrait, par exemple, mettre l'accent sur les politiques des transports, qui non seulement permettent d'améliorer la mobilité des personnes et l'accessibilité mais sont aussi bonnes pour l'environnement et la santé, et proposer des moyens à utiliser pour que ces politiques retiennent davantage l'attention dans le cadre d'une intégration intersectorielle.

31. Les sujets à examiner devraient avoir un lien avec les domaines prioritaires du PPE-TSE: intégration intersectorielle, zones urbaines et gestions de la demande de modes de transport viables.

32. Les effets environnementaux et sanitaires liés aux transports dans les zones urbaines par exemple constituent un thème particulièrement d'actualité et aux multiples facettes. Le Comité souhaitera peut-être envisager d'appeler l'attention sur un ou plusieurs de leurs aspects. Tout en étant indispensables au fonctionnement d'une ville, les transports urbains menacent aussi de plus

en plus la vie et l'environnement de ses habitants du fait de l'accroissement de la pollution atmosphérique, du bruit et des accidents de la circulation. L'évolution des transports urbains est particulièrement préoccupante dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est où l'accroissement du nombre de véhicules privés est extrêmement fort et s'accompagne d'un déclin des transports publics. Les conséquences de cette évolution sur la santé et l'environnement dans la région de l'EOCAC ont été décrites en détail dans le document de base rédigé pour l'atelier de Moscou¹³. Il pourrait être intéressant d'examiner la question des zones urbaines parce que c'est là que se situe le plus gros potentiel de réorientation en faveur des transports publics, ainsi que de la marche et du cyclisme. Enfin, il est souvent très difficile dans ces zones d'améliorer la coopération et la coordination entre les administrations locales, régionales et nationales et les secteurs concernés.

C. Évaluation de l'exécution du PPE-TSE

33. Les résultats des débats tenus par le Comité directeur à sa troisième session sur les progrès réalisés dans l'exécution du PPE-TSE (l'évaluation) et les futures orientations qu'il devrait adopter seront inclus dans le rapport à établir pour examen par la troisième Réunion de haut niveau.
34. Le Comité est aussi invité à examiner la méthode d'évaluation des progrès et le mode de présentation des rapports à la Réunion de haut niveau et à donner des conseils à ce sujet.
35. Conformément aux discussions préliminaires du Bureau, on pourrait, dans le cadre de cette évaluation, mesurer le degré d'exécution des différents projets et activités approuvés par le Comité directeur et déterminer dans quelle mesure ces projets et activités ont produit les résultats escomptés, en définissant des indicateurs de performance appropriés.
36. En outre, le Bureau a fait valoir qu'il était important que les pays membres, en particulier ceux de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, fassent connaître leurs réactions et indiquent dans quelle mesure le PPE-TSE a répondu à leurs besoins et facilité la prise en considération des questions relatives à la santé et à l'environnement dans les politiques des transports au niveau national.
37. L'évaluation devrait aussi porter sur la capacité du Programme à agir en coordination et à collaborer au niveau international avec les autres organisations et structures compétentes comme l'UE, la CEMT et l'OCDE et avec d'autres processus internationaux (Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, suivi de la Conférence de Kiev sur le thème «Un environnement pour l'Europe», etc.) en tenant compte des instruments juridiques internationaux pertinents en vigueur tels que les règles de la CEE et de l'UE relatives à l'évaluation stratégique environnementale.

¹³ «Les effets des transports urbains sur l'environnement et la santé dans la Fédération de Russie et les autres pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale: Une vue d'ensemble» (document EUR/05/5046203/5-ECE/AC.21/2005/5) présenté à la Conférence commune CEMT-PPE-TSE sur l'application de politiques en faveur de transports urbains viables en Russie et dans les autres pays de la CEI (30 septembre-1^{er} octobre 2004).